



Mode Dégradé :

« Aujourd'hui pire qu'hier, mais mieux que demain ! »

« Un casse-tête pour les gradés, un enfer pour les agents postés »

Dans l'ensemble des établissements pénitentiaires sans exception, tous les matins, c'est lors de l'appel quotidien des personnels de surveillance qu'apparaît la réalité du terrain : le nombre d'agents présents est systématiquement inférieur au nombre de postes à couvrir. A tel point, que ce protocole d'adaptation à usage exceptionnel, nommé « mode dégradé », se met en place à une fréquence journalière. Cette récurrence est vécue non-plus comme extraordinaire mais bien comme si cette situation était tout simplement la norme. Cette pratique dans sa définition, c'est tenter d'assurer la continuité du service public tout en manquant de ressources complètes, fiables et régulières. Dans de telles dispositions, aux périphéries et au sein des détentions, l'exercice de nos missions à travers les gestes professionnels se voit nécessairement adapté, circonstancié et donc réduit. En pratique, l'agent privilégie le plus urgent et développe une certaine culpabilité en ayant un sentiment de moindre utilité tout en ayant l'impression d'être moins efficace que d'habitude.

Ce mode de travail aux conditions dégradées impacte directement la sécurité des agents en poste. En détention, la répétition de pratiques professionnelles moins efficaces, augmentent obligatoirement de manière exponentielle le risque d'incidents et d'agressions. Un tel contexte engendre pour le personnel dans sa globalité : stress, fatigue et absentéisme ; facteurs nuisibles à la santé au travers des risques psychosociaux reconnus par l'INSERM et cela se répercute également sur leur vie familiale.

Cette volonté politique perdurant depuis plusieurs décennies quels que soient les gouvernements successifs, s'apparente à une compromission car il s'agit bien là d'une réelle mise en péril du personnel de surveillance. Actuellement, l'état des lieux de l'Administration Pénitentiaire n'est guère reluisant :

- Une surpopulation carcérale record ;
- Plus de 3 000 vacances de postes ;
- Une réforme de la catégorie A et B au rabais ;
- L'explosion des heures supplémentaires.

La Commission des Personnels de Surveillance de la **CGT Pénitentiaire** estime que le personnel se trouve dans une situation de danger grave et imminent et exige un changement radical et immédiat dans la politique menée par notre gouvernement.

La Commission des Personnels de Surveillance de la **CGT Pénitentiaire** revendique :

- L'arrêt de l'usage systématique du mode dégradé ;
- La fin de la reconduction des heures supplémentaires effectuées au-delà des 108 heures trimestrielles avec une mise en paiement sans délai ;
- Un recrutement en personnel de surveillance supérieur au nombre massif de départ à la retraite programmé pour les trois années à venir ;
- La mise à jour de l'ensemble des organigrammes de référence.

En attendant, la **CGT Pénitentiaire** œuvrera constamment et de manière prégnante au niveau local, régional et national pour améliorer les conditions de travail du personnel.